

## Bureau de la métropole du 6 juillet 2018

### COMPTE RENDU

Date de convocation  
22 juin 2018

Conseillers en exercice  
36

Le Bureau de Brest métropole s'est réuni le vendredi 6 juillet 2018 à 10 heures, sous la Présidence de Monsieur Alain MASSON, 1<sup>er</sup> Vice-Président.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. A. MASSON, Mme B. ABIVEN, M. M. GOURTAY, M. T. FAYRET, M. P. OGOR, M. E. GUELLEC, M D. CAP, Mme R. FAGOT OUKKACHE, Mme R. FILIPE, M. A. GOURVIL, M. F. JACOB, Mme I. MONTANARI, Mme T. QUIGUER, Vice-Présidents.

M. P. APPERE, Mme C. BRUBAN, Mme N. CHALINE, Mme N. COLLOVATI, M. D. FERELLOC, Mme I. GUERIN, Mme P. HENAFF, M. R. JESTIN, Mme S. JESTIN, Mme B. MALGORN, Mme M-A. RIOT, M. B. RIOUAL, M. R. SARRABEZOLLES, M. B. SIFANTUS, Conseillers.

#### **ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. F. CUILLANDRE , Président, M. Y. NEDELEC, M. J-L. POLARD, M. F. GROSJEAN, Mme F. BONNARD-LE FLOCH, M. R. SALAMI, M. R. PICHON, M. S. ROUDAUT , Vice-Présidents.

M. R. HERVE, Conseiller.

Mme G. ABILY, Conseillère déléguée.

**A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE**

**DEVELOPPEMENT**

*- Projets et équipements métropolitains*

**B 2018-07-199**

**- Pôle des excellences maritimes - projet OCEANOLAB - Autorisation de signature d'un avenant au marché de maîtrise d'oeuvre passé par Brest Métropole Aménagement dans le cadre de son mandat**

**RETIRE**

*Il est proposé au Bureau de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'autoriser Brest Métropole Aménagement à signer, au nom et pour le compte de Brest métropole, l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre relatif au projet OCEANOLAB à Océanopolis.*

**B 2018-07-200**

**- Pôle des excellences maritimes - demande de financement auprès du Conseil Départemental du Finistère (contrat de territoire-Pays de Brest)**

**ADOPTÉ À  
L'UNANIMITÉ**

*Il est proposé au Bureau de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'autoriser le Président, ou son représentant, à solliciter des financements auprès du Département du Finistère pour la réalisation du Pôle des Excellences Maritimes.*

*- Mission Enseignement Supérieur Recherche et Innovation*

**B 2018-07-201**

**- Technopôle Brest-Iroise - Approbation d'un projet d'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs entre Brest métropole et l'association du Technopôle Brest-Iroise.**

**ADOPTÉ À  
L'UNANIMITÉ  
M. GOURTAY ne  
prend pas part au vote**

*Par délibération en date du 13 mai 2016, le Bureau de la métropole a adopté le principe d'une convention pluriannuelle d'objectifs liant Brest métropole à l'association du Technopôle Brest-Iroise pendant 3 ans. Le présent avenant complète cette convention en précisant le programme d'actions du Technopôle pour l'année 2018. Il est proposé au Bureau de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer ce projet d'avenant et d'autoriser le versement des subventions correspondantes.*

**B 2018-07-202**

**- IRT b-com - Approbation d'un projet de convention financière entre Brest métropole et l'IRT b-com.**

*Depuis 2013, Brest métropole soutient l'activité de l'Institut de Recherche Technologique (IRT) b-com, nouvel outil de recherche collaborative créé dans le cadre de la 1ère vague du Programme d'investissements d'Avenir en 2012. Il est proposé au Bureau de la métropole, après avis des commissions compétentes, de renouveler le soutien apporté à l'IRT et d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer le projet de convention financière 2018.*

**ADOPTÉ À  
L'UNANIMITÉ**

**B 2018-07-203**

**- ID2Santé - Approbation d'un projet de convention financière entre Brest métropole et le Centre d'Innovation Technologique ID2Santé pour l'année 2018.**

*Dans le cadre de sa politique de soutien à l'innovation, Brest métropole accompagne, depuis 2007, l'activité du Centre d'Innovation Technologique (CIT) ID2Santé. Il est proposé au Bureau de la métropole, après avis des commissions compétentes, de renouveler en 2018 son soutien à cette structure qui apporte un accompagnement aux porteurs de projets et anime la filière santé sur le territoire, d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer le projet de convention financière avec le CIT ID2Santé et d'autoriser le versement d'une subvention de 24 000 € pour l'année 2018.*

**ADOPTÉ À  
L'UNANIMITÉ**

**B 2018-07-204**

**- Centre de Mobilité Internationale de Brest - Approbation d'un projet de convention relative au renouvellement du groupement 'Centre de Mobilité Internationale de Brest' et attribution d'une subvention.**

*Le Centre de Mobilité Internationale de Brest (CMI Brest) a été créé en 2013 pour accompagner les politiques d'ouverture internationale des établissements d'enseignement supérieur du territoire. Il est structuré sous la forme d'un groupement qui associe l'Université Bretagne-Loire (UBL), certains établissements et Brest métropole. La convention constitutive du groupement, d'une durée de 4 ans, étant échue, il y a lieu de procéder au renouvellement de celle-ci. Il est proposé au Bureau de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer le projet de convention relative au renouvellement du groupement « Centre de Mobilité Internationale de Brest » et d'approuver le versement d'une subvention de fonctionnement de 30 000 € au titre de l'exercice 2018.*

**ADOPTÉ À  
L'UNANIMITÉ**

**B 2018-07-205**

**- Attribution d'allocations de recherche doctorale.**

*Dans le cadre de sa politique de soutien à la recherche, il est proposé au Bureau de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'attribuer de nouvelles allocations de recherche doctorale en 2018 (financement équivalent à trois allocations et demie financées à 100%) et d'autoriser le versement des sommes correspondantes.*

**ADOPTÉ À  
L'UNANIMITÉ**

- Développement Economique

**B 2018-07-206**

**- BGE Finistère - Approbation du projet de convention entre Brest métropole et la Boutique de gestion du Finistère (BGE Finistère). Subvention de fonctionnement 2018.**

*L'association BGE Finistère forme et accompagne des porteurs de projet qui souhaitent créer ou reprendre une entreprise. En 2018, elle a pour double objectif sur le territoire de Brest métropole de soutenir des créateurs ou repreneurs d'entreprises et d'animer le club des femmes créatrices d'entreprises. Il est proposé au Bureau de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver le projet de convention joint à la présente délibération, d'autoriser le Président ou son représentant, à le signer et à verser la subvention de fonctionnement de 39 500 €.*

**ADOPTÉ À  
L'UNANIMITÉ**

**B 2018-07-207**

**- Don Bosco - Approbation du projet de convention annuelle entre Brest métropole et Don Bosco pour le chantier d'insertion Emergence. Subvention de fonctionnement 2018**

*Le chantier d'insertion Emergence, porté par Don Bosco, accueille à Brest une trentaine de personnes sortant de prison ou sous main de justice et très éloignées de l'emploi. Il est proposé au Bureau de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'attribuer à l'association une subvention de fonctionnement de 11 000 euros pour 2018, d'approuver les termes du projet de convention de partenariat ci-joint et d'autoriser le Président ou son représentant à la signer.*

**ADOPTÉ À  
L'UNANIMITÉ**

**B 2018-07-208**

**- Rubalise - Approbation du projet de convention entre Brest métropole et l'association Rubalise. Subventions 2018**

*Rubalise est une émanation de l'association AILES et a pour objet de remettre en emploi des personnes éloignées du monde du travail (demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires du RSA). Elle projette de créer en 2018 une légumerie d'insertion en complément des deux chantiers d'insertion existants. Il est proposé au Bureau de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver les termes du projet de convention et d'autoriser le président ou son représentant à la signer et d'attribuer pour 2018 à l'association une subvention de fonctionnement de 5 000 € ainsi qu'une subvention d'investissement de 50 000 €.*

**ADOPTÉ À  
L'UNANIMITÉ**

## FINANCES

### - Garanties d'Emprunts

**B 2018-07-209**

**- Approbation d'une garantie d'emprunt à la SA d'HLM d'Armorique Habitat pour un prêt d'un montant total de 541 831 € contracté auprès de ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels pour le financement d'une opération de construction de 4 logements collectifs PSLA, Lotissement du Rody à GUIPAVAS.**

*Il est proposé au Bureau de la Métropole, après avis des commissions compétentes, d'accorder une garantie à hauteur de 100 % pour un prêt d'un montant total de 541 831 € souscrit par la SA d'HLM Armorique Habitat auprès de ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels et d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer le contrat de prêt et la convention de mise en œuvre de la garantie.*

**ADOPTÉ À  
L'UNANIMITÉ DES  
VOTANTS  
Abstention: Les  
groupes Brest  
Nouvelle Alternative  
et Rassemblement  
pour Brest.**

**B 2018-07-210**

**- Octroi d'une garantie au bénéfice de certains créanciers de l'Agence France Locale, agence de financement des collectivités locales.**

*Il est proposé au Bureau de la Métropole, après avis des commissions compétentes, d'octroyer au titre de l'année 2018 la garantie de certains engagements au bénéfice de certains créanciers de l'Agence France Locale et d'autoriser le Président, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

**ADOPTÉ À  
L'UNANIMITÉ DES  
VOTANTS  
Abstention: Les  
groupes Brest  
Nouvelle Alternative  
et Rassemblement  
pour Brest.**

## ADMINISTRATION GENERALE

### - Ressources Humaines

**B 2018-07-211**

**- Médiation Préalable - Approbation d'un projet de convention avec le Centre de gestion du Finistère pour la participation à l'expérimentation de la Médiation Préalable**

*Il est proposé au Bureau de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver un projet de convention avec le Centre de Gestion du Finistère afin de participer à l'expérimentation de la médiation préalable, et d'autoriser le Président, ou son représentant, à le signer.*

**ADOPTÉ À  
L'UNANIMITÉ**

- Patrimoine

**B 2018-07-212**

**- Protocole transactionnel - Résiliation anticipée du bail entre Brest métropole et la FDSEA, propriétaire des locaux situés 22, rue de Paris, à Guipavas**

*Il est proposé au Bureau de métropole, après avis de la commission compétente, d'approuver un projet de protocole transactionnel entre Brest métropole et la FDSEA pour la résiliation anticipée du bail des locaux 22, rue de Paris, à Guipavas, et d'autoriser le Président, ou son représentant à le signer.*

**ADOPTÉ À  
L'UNANIMITÉ**

**SERVICES A LA POPULATION**

- Ecologie urbaine

**B 2018-07-213**

**- Bassin de retenue de Keroual à Guilers. Accord transactionnel pour sa remise en état**

*Il est proposé au Bureau de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver le principe de l'accord transactionnel exposé ci-dessous et d'autoriser le Président ou son représentant à signer cet accord et tous documents permettant sa mise en œuvre.*

**ADOPTÉ À  
L'UNANIMITÉ**

**B 2018-07-214**

**- Energie renouvelable - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'une chaufferie bois couplée à une gestion climatique au centre horticole de Brest métropole.**

*Il est proposé au Bureau de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'autoriser le Président ou son représentant à solliciter la subvention auprès de L'ADEME pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'une chaufferie bois couplée à une gestion climatique pour le centre horticole de Brest métropole.*

**ADOPTÉ À  
L'UNANIMITÉ**

**B 2018-07-215**

**- Energie renouvelable - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie pour la réalisation d'une étude de faisabilité et de dimensionnement d'une installation solaire thermique au Centre Nautique de Brest.**

*Il est proposé au Bureau de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'autoriser le Président ou son représentant à solliciter une subvention auprès de L'ADEME pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'installation solaire thermique au Centre Nautique de Brest.*

**ADOPTÉ À  
L'UNANIMITÉ**

**B 2018-07-216**

**- RegEnergy - Participation de Brest métropole au projet européen RegEnergy, dans le cadre du programme Interreg V B - Europe du Nord-Ouest.**

*Il est proposé au Bureau de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver les dispositions d'un accord de partenariat qui sera signé par l'ensemble des parties prenantes au projet européen 'Renewable Energy Régions become Prosumers at the urban-rural interface » (RegEnergy), soumis dans le cadre du programme Interreg V B - Europe du Nord-Ouest, et d'autoriser le Président, ou son représentant à signer cet accord et à entreprendre toute action relative à la mise en œuvre de cette décision.*

**ADOPTÉ À  
L'UNANIMITÉ DES  
VOTANTS**

**Abstention: Le groupe  
Rassemblement pour  
Brest**

- Espace Public

**B 2018-07-217**

**- Approbation d'un projet de protocole transactionnel entre Brest métropole, et la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France, 6 rue Gaber-Gabillot à Paris.**

*Il est proposé au Bureau de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver un projet de protocole transactionnel entre Brest métropole et la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France, destiné à mettre fin au litige les opposant devant le Tribunal administratif de Rennes.*

**ADOPTÉ À  
L'UNANIMITÉ**

**B 2018-07-218**

**- Répéteurs de télérelève - Convention d'occupation domaniale de répéteurs de télérelève sur les supports d'éclairage public de Brest métropole**

*Il est proposé au Bureau de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver un projet de convention d'occupation domaniale de répéteurs de télérelève sur les supports d'éclairage public de Brest métropole afin de permettre la mise en place d'un système de télérelève et d'autoriser le Président ou son représentant à le signer.*

**ADOPTÉ À  
L'UNANIMITÉ**

- Equipements d'Agglomération

**B 2018-07-219**

**- Canot de l'empereur : approbation d'un projet de convention entre Brest métropole et le musée national de la Marine pour l'installation du canot de l'empereur aux ateliers des Capucins.**

*Il est proposé au Bureau de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver un projet de convention d'occupation du domaine public pour l'installation du Canot de l'Empereur aux ateliers des Capucins entre Brest métropole et le musée national de la Marine et d'autoriser le Président, ou son représentant, à le signer.*

**ADOPTÉ À  
L'UNANIMITÉ**

- B 2018-07-220** - **Conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique : approbation d'un projet de convention de mécénat entre Brest métropole et la société 'Bonneterie d'Armor'.** **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**  
*Il est proposé au Bureau de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver un projet de convention de mécénat entre Brest métropole et la société « Bonneterie d'Armor », pour la fourniture de marinières pour l'orchestre Démos et d'autoriser le Président, ou son représentant, à la signer.*
- B 2018-07-221** - **Musée des beaux-arts : approbation d'un projet de convention de mécénat entre Brest métropole et la société Altran Technologies.** **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**  
*Il est proposé au Bureau de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver un projet de convention de mécénat entre Brest métropole et la société Atran Technologies et d'autoriser le Président, ou son représentant, à la signer.*
- B 2018-07-222** - **Musée des beaux-arts : approbation du refus d'un legs de Monsieur André Crochat au profit de Brest métropole.** **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**  
*Il est proposé au Bureau de la métropole, après avis des commissions compétentes, de refuser le legs de Monsieur André Crochat et d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.*
- B 2018-07-223** - **Musée des beaux-arts : demande de subvention auprès de l'État (Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne) pour une exposition temporaire présentée au musée des beaux-arts (automne 2018/printemps 2019).** **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**  
*Il est proposé au Bureau de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'autoriser le Président, ou son représentant, à solliciter auprès de l'État (Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne) une subvention au taux le plus élevé pour une exposition temporaire programmée au musée des beaux-arts (automne 2018/printemps 2019).*
- B 2018-07-224** - **Association 'Les amis du patrimoine de Plougastel' : approbation d'un projet d'avenant 2 financier entre Brest métropole et l'association 'Les amis du patrimoine de Plougastel-Daoulas'.** **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**  
*Il est proposé au Bureau de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver un projet d'avenant financier 2 portant attribution de subvention complémentaire pour l'année 2018 entre Brest métropole et l'association « Les amis du patrimoine de Plougastel-Daoulas » et d'autoriser le Président, ou son représentant, à le signer*



## URBANISME

### - Aménagement

- B 2018-07-225** - **Eco Pôle industriel et logistique de Lanvian-Pays de Brest - Mise à disposition de service au bénéfice de l'Eco Pôle industriel et logistique de Lanvian-Pays de Brest - Approbation du projet de convention.** **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**
- Le syndicat mixte Eco-Pôle industriel et logistique de Lanvian –Pays de Brest a sollicité Brest métropole afin de bénéficier de prestations de service en matière de direction opérationnelle du Syndicat mixte et d'animation de l'équipe projet. Au vu de l'article 8 des statuts de l'Eco Pôle industriel et logistique de Lanvian et de l'article L 5111-1 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé au Bureau de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'accepter cette demande, d'approuver le projet de convention de mise à disposition de service joint à la présente délibération et d'autoriser le Président ou son représentant à le signer.*

### - Habitat

- B 2018-07-226** - **Tinergie – rénovation énergétique de l'habitat individuel : attribution de subventions aux particuliers.** **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**
- Dans le cadre de la plateforme de rénovation énergétique Tinergie, il est proposé au Bureau de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver les propositions d'attribution de subventions aux particuliers pour la rénovation de leur maison individuelle.*
- B 2018-07-227** - **Fonds d'Intervention pour l'Habitat – Attribution de subventions pour l'amélioration de l'habitat.** **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**
- Il est proposé au Bureau de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver les décisions d'attribution de subventions au titre du Fonds d'Intervention pour l'Habitat pour un montant de 8 000 €.*
- B 2018-07-228** - **Politique locale de l'habitat - Passeport pour l'accession - Attribution de subventions.** **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**
- Il est proposé au Bureau de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver l'attribution de subventions au titre du Passeport pour l'accession, annexée à la présente délibération.*
- B 2018-07-229** - **Opérations de coloration de façades. Attributions de subventions à des particuliers.** **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**
- Il est proposé au Bureau de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver les propositions d'attributions des subventions au titre des dispositifs d'aides aux opérations de coloration des façades.*

**B 2018-07-230**

**- OPAH-RU - Approbation d'un projet de convention de partenariat avec le Crédit Foncier visant à optimiser l'ingénierie financière des opérations de réhabilitation de copropriétés**

*Il est proposé au Bureau de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver un projet de convention de partenariat avec le Crédit foncier visant à optimiser le financement des opérations de rénovation de copropriétés dans le cadre du programme OPAH-RU et d'autoriser le Président ou son représentant à le signer.*

**ADOPTÉ À  
L'UNANIMITÉ**

**B 2018-07-231**

**- Politique locale de l'habitat - Abrogation et remplacement de la délibération B 2018-05-159 relative à l'actualisation 2018 des coûts abordables, du passeport pour l'accession et des conditions d'éligibilité des acquéreurs.**

*Il est proposé au Bureau de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver l'abrogation et le remplacement de la délibération B 2018-05-159 du Bureau du 25 mai 2018 et d'autoriser le Président ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à la mise en œuvre de ces dispositions.*

**ADOPTÉ À  
L'UNANIMITÉ**

- Affaires Foncières

**B 2018-07-232**

**- Gouesnou - Kergaradec - Approbation d'un projet de convention de servitude au profit d'ENEDIS sur la parcelle AX 60.**

*Il est proposé au Bureau de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver la signature d'une convention de servitude au profit d'ENEDIS sur la parcelle cadastrée AX 60 située lieudit Kergaradec à Gouesnou en vue de l'implantation de deux canalisations souterraines.*

**ADOPTÉ À  
L'UNANIMITÉ**

**B 2018-07-233**

**- Guilers - îlot Lesteven-Kerionoc - Acquisition des parcelles BC 131, BC 333 et BC 335 arrivant en fin de portage par l'Etablissement public foncier de Bretagne (EPF).**

*Dans le cadre de la convention opérationnelle d'actions foncières de Guilers qui lie Brest métropole et l'Etablissement public foncier de Bretagne, il est proposé au Bureau de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver l'acquisition des parcelles BC 131, BC 333 et BC 335 situées au cœur de l'îlot Kerionoc à Guilers et arrivant en fin de portage par l'Etablissement public foncier de Bretagne.*

**ADOPTÉ À  
L'UNANIMITÉ**

- B 2018-07-234** - **Guilers - Ilot Kerionoc - Echange sans soulte de la parcelle BC 133 avec une emprise de même surface issue de la parcelle BC 126 appartenant à l'Établissement public foncier de Bretagne.**  
*Dans le cadre de la convention opérationnelle d'actions foncières de Guilers qui lie Brest métropole et l'Établissement public foncier de Bretagne, il est proposé au Bureau de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver l'échange sans soulte de la parcelle BC 133 avec une emprise de même surface issue de la parcelle BC 126 appartenant à l'Établissement public foncier de Bretagne.*
- B 2018-07-235** - **Guipavas - Lieudit Botspern - Désaffectation et déclassement d'une partie de l'espace vert bordant la rue de Kerlaurent destinée à être cédée à la société Trecobat, pour une surface d'environ 1076 m<sup>2</sup>.**  
*Il est proposé au Bureau de la métropole, après avis des commissions compétentes, de constater la désaffectation et de prononcer le déclassement d'une partie de l'espace vert bordant la rue de Kerlaurent, au droit de la parcelle G 53 à Guipavas, pour une surface d'environ 1076 m<sup>2</sup>, en vue de la céder à la société Trecobat.*
- B 2018-07-236** - **Guipavas - Lieu dit Botspern - Echange, avec soulte, d'emprises avec la société Trecobat et autorisation donnée à la société Trecobat ou toute société pouvant s'y substituer de déposer un permis de construire pour la réalisation d'un projet immobilier.**  
*Il est proposé au Bureau de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver l'échange avec soulte d'emprises d'environ 1076 m<sup>2</sup> appartenant à Brest métropole et d'une emprise d'environ 326 m<sup>2</sup> sur les parcelles G 1580 et 1581 en cours d'acquisition par la société Trecobat, au lieu-dit Botspern à Guipavas et d'autoriser la société Trecobat à déposer un permis de construire pour la réalisation d'un projet immobilier de 2153 m<sup>2</sup> sur les parcelles G 52, 53, 1580 et 1581.*
- B 2018-07-237** - **Guipavas - Lieudit le Reuniou - Désaffectation et déclassement d'une emprise du domaine public destinée à être cédée à un riverain.**  
*Il est proposé au Bureau de la métropole, après avis des commissions compétentes, de constater la désaffectation et de prononcer le déclassement d'une emprise du domaine public pour une surface de 18 m<sup>2</sup>, située lieudit le Reuniou à Guipavas en vue de la céder aux consorts Bloas.*
- B 2018-07-238** - **Guipavas - lieudit le Reuniou - échange sans soulte d'emprises avec les consorts Bloas.**  
*Il est proposé au Bureau de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver l'échange sans soulte d'une emprise d'environ 147 m<sup>2</sup> sur la propriété cadastrée ZD 26 appartenant aux consorts Bloas et d'une emprise sur le domaine public d'environ 18 m<sup>2</sup> au Lieudit le Reuniou.*

**ADOPTÉ À  
L'UNANIMITÉ**

**ADOPTÉ À  
L'UNANIMITÉ**

**ADOPTÉ À  
L'UNANIMITÉ**

**ADOPTÉ À  
L'UNANIMITÉ**

**ADOPTÉ À  
L'UNANIMITÉ**

- B 2018-07-239** - Guipavas - Rue de Gascogne : approbation de la cession d'une portion de talus appartenant à Brest métropole à plusieurs propriétaires riverains.  
*Il est proposé au Bureau de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver la cession d'une portion de talus situé rue de Gascogne à Guipavas, pour une surface totale d'environ 300 m<sup>2</sup>, à plusieurs propriétaires riverains.*
- B 2018-07-240** - Guipavas - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Lavallot Nord - Désaffectation et déclassement d'une portion de la rue Louison Bobet située au droit de la parcelle G 2170 destinée à être cédée à Brest Métropole Aménagement, au lieudit 'Kerervern'.  
*Il est proposé au Bureau de la métropole, après avis des commissions compétentes, de constater la désaffectation et le déclassement d'une emprise sur domaine public d'une surface d'environ 896 m<sup>2</sup> située au lieudit « Kerervern » sur la commune de Guipavas en vue de la céder à Brest Métropole Aménagement.*
- B 2018-07-241** - Guipavas -ZAC Parc d'activités de Lavallot Nord - Cession à Brest Métropole Aménagement d'une portion de la rue Louison Bobet, au droit de la parcelle G 2170 située au lieudit 'Kererven'.  
*Il est proposé au Bureau de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver la cession à Brest Métropole Aménagement d'un accessoire de voirie d'une surface d'environ 896 m<sup>2</sup>, situé au lieudit « Kererven » à Guipavas.*
- B 2018-07-242** - Brest - rue de l'Harteloire - Désignation de la société ADIM OUEST comme acquéreur du site de l'ancienne gendarmerie acquise par l'établissement public foncier de Bretagne.  
*Il est proposé au Bureau de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver la désignation de la société ADIM OUEST comme étant l'acquéreur de l'ancienne gendarmerie située rue de l'Harteloire à Brest, acquise par l'établissement public foncier de Bretagne.*
- B 2018-07-243** - Brest - Rue de Kermenguy - Désaffectation et déclassement du domaine public d'emprises nécessaires à l'EHPAD de Kerlevenez.  
*Il est proposé au Bureau de la métropole, après avis des commissions compétentes, de constater la désaffectation de diverses parcelles rue de Kermenguy à Brest et de prononcer le déclassement d'une emprise de 2 m<sup>2</sup> à extraire du domaine public dans le cadre de l'extension de l'EHPAD de Kerlevenez.*
- B 2018-07-244** - Brest - Rue de Kermenguy - Approbation de la cession d'une emprise au profit de Brest métropole habitat.  
*Il est proposé au Bureau de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver la cession d'une emprise de 2 m<sup>2</sup> rue de Kermenguy à Brest au profit de Brest métropole habitat dans le cadre de l'extension de l'EHPAD de Kerlevenez.*

**ADOPTÉ À  
L'UNANIMITÉ**

**ADOPTÉ À  
L'UNANIMITÉ**

**ADOPTÉ À  
L'UNANIMITÉ**

**ADOPTÉ À  
L'UNANIMITÉ DES  
VOTANTS**  
Abstention: Le groupe  
Brest Nouvelle  
Alternative  
M. MASSON ne  
prend pas part au vote

**ADOPTÉ À  
L'UNANIMITÉ**

**ADOPTÉ À  
L'UNANIMITÉ**

- B 2018-07-245**                    - **Brest - rues de Mesdoun et Arthur Rimbaud : approbation de l'acquisition à titre gratuit des portions de voie situées au droit de la résidence Clémenceau appartenant aux copropriétaires.**                    **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**  
*Il est proposé au Bureau de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver l'acquisition à titre gratuit des portions de voie situées au droit de la résidence Clémenceau, rues de Mesdoun et Arthur Rimbaud à Brest et appartenant aux copropriétaires.*
- B 2018-07-246**                    - **Brest - Acquisition à titre gratuit des parcelles AL 515 et 623 appartenant à l'association foncière urbaine du Petit Kervao à Brest.**                    **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**  
*Il est proposé au Bureau de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver l'acquisition à titre gratuit des parcelles AL 515 et 623 appartenant à l'association foncière urbaine du Petit Kervao dans le cadre de la clôture de la zone d'aménagement concerté.*
- B 2018-07-247**                    - **Brest - Approbation de l'acquisition des parcelles EZ 96 et 98 appartenant aux consorts Le Moal, sises lieudit Grand Spernot.**                    **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**  
*Il est proposé au Bureau de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver l'acquisition des parcelles EZ 96 et 98, sises au lieudit du Grand Spernot à Brest, d'une surface totale de 7134 m<sup>2</sup> et appartenant aux consorts Le Moal.*
- B 2018-07-248**                    - **Brest - Approbation de l'acquisition à titre gratuit et classement dans le domaine public de la parcelle AH 558 appartenant aux consorts Coadou, située rue de Keredern.**                    **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**  
*Il est proposé au Bureau de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver l'acquisition à titre gratuit de la parcelle cadastrée AH 558 d'une surface de 333 m<sup>2</sup> et appartenant aux consorts Coadou et située rue de Keredern à Brest.*
- B 2018-07-249**                    - **Brest - Moulin Blanc - Retrait de la délibération du 10 octobre 2014 - Approbation de la cession au profit de la SCI KEREA d'une partie de la réserve foncière cadastrée en section BH n°309 dans le cadre d'un projet hôtelier.**                    **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**  
*Il est proposé au Bureau de la métropole, après avis des commissions compétentes, de retirer la délibération du 10 octobre 2014 et d'approuver la cession d'une partie de la réserve foncière cadastrée en section BH n°309 au Moulin Blanc à Brest au profit de la SCI KEREA dans le cadre de la réalisation d'un projet hôtelier.*

**B 2018-07-250**

**- Brest - Point du Jour - Approbation d'une convention de servitude d'aqueduc au profit de la société GRDF sur la parcelle CY n°305.**

*Il est proposé au Bureau de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver la convention de servitude d'aqueduc au profit de la société GRDF sur la parcelle CY n°305, située rue du Point du Jour.*

**ADOPTÉ À  
L'UNANIMITÉ**

**Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être demandées  
au Secrétariat du Bureau de la métropole**

**MIS A L’AFFICHAGE LE 11 JUILLET 2018.**